

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023**

Le vingt- trois mars deux mille vingt-trois à vingt et une heures , le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire

Présents : M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, Mme Sophie MOUQUET, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Ermelinda AMEAO, M. Fabien PIVETTE, Mme Ilda FELICADE, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Pascal VAUZELLE pouvoir à M. Stéphane CARTEADO,
M. Didier VAUCHEL pouvoir à M. Jean Jules MORTEO
M François-Xavier DUBROUS pouvoir à Mme Marie BEAUMELOU
Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à M. Abdel BABACI
M. Nicolas LHERBIER pouvoir à M. REBYFFE,
Mme Corinne VASSEUR pouvoir à M. Christian MIGLIAVACCA
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR
M. Albert ALFANDARI pouvoir à Mme Christine VISINE

Absente excusée : Mme Nathalie JULIAT

Absente non excusée : Mme Nathalie CHABLE

Secrétaire de séance : M. Fabien PIVETTE

N° 20232303-21 : Instauration d'une gratification des stagiaires

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation – art L124-18 et D124-6,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29,

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Vu la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial,

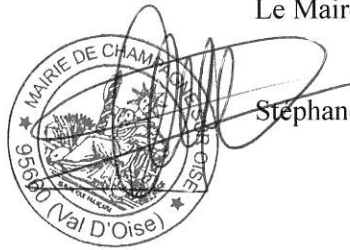
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à, à l'unanimité des voix (27 voix POUR dont 8 pouvoirs)

DECIDE :

- **D'INSTITUTER** le versement d'une gratification fixée à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité lorsque la présence du stagiaire est supérieures à 2 mois ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les conventions à intervenir ;
- **D'INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget.

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, le 24 mars 2023

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 17/03/2023

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 19

Suffrages exprimés : 27

Dont pouvoirs : 8

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219501343-20230323-20232303DEL